

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **Date d'établissement:** 12.12.2013

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** Récipient de produit nettoyant pour Buse A

· **No CAS:**

109-99-9

· **Numéro CE:**

203-726-8

· **Numéro d'enregistrement:** 01-2119444314-46-XXXX

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Utilisation de la substance / de la préparation:** Produit de nettoyage

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur / Fournisseur:**

Werner Müller GmbH

PVC-Kaltschweisstechnik

Rudolf-Diesel-Str. 7

D-67227 Frankenthal

Tel.: +49(0)6233-3793-0

FAX: +49(0)6233-3793-20

www.mueller-pvc-naht.de

Germany

· **Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité:** sdb@csb-online.de

· **Service chargé des renseignements :**

Herr Pisek

e-mail: info@mueller-pvc-naht.de

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Giftnotruf Universität Mainz / Poison Information Center Mainz

Tel.: +49 (0)6131/19240

www.giftinfo.uni-mainz.de

numéro d'appel d'urgence : +33 (0) 145425959

Société / Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225

Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Carc. 2

H351

Susceptible de provoquer le cancer.



GHS07

Acute Tox. 4 H302

Nocif en cas d'ingestion.

Eye Irrit. 2 H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xn; Nocif

R22-40: Nocif en cas d'ingestion. Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.



Xi; Irritant

R36/37: Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

(suite page 2)

Nom du produit: Récipient de produit nettoyant pour Buse A

(suite de la page 1)



F; Facilement inflammable

R11: Facilement inflammable.

R19-67: Peut former des peroxydes explosifs. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

Danger élevé d'incendie et d'explosion dans le cas d'une accumulation dans des endroits fermés ou dans des sous-sols.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement (UE) N°618/2012.

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07



GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

tétrahydrofurane

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

· Indications complémentaires:

EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Caractérisation chimique: Substances

· No CAS Désignation

109-99-9 tétrahydrofurane

· Code(s) d'identification

· Numéro CE: 203-726-8

Nom du produit: Récipient de produit nettoyant pour Buse A

(suite de la page 2)

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Indications générales:

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

· **Après inhalation:** *Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.*

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Migraine

Engourdissement

Vertiges

Perte de connaissance

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone (CO₂), poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** *Jet d'eau à grand débit.*

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)

Peut former des mélanges explosifs vapeur-air.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité :** *Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.*

· Autres indications

Refroidir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir les sources d'incendie éloignées.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

(suite page 4)

Nom du produit: Récipient de produit nettoyant pour Buse A

(suite de la page 3)

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terres de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé.

Assurer une aération suffisante.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S'assurer que toutes les limites applicables au poste de travail sont respectées.

· Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures pour éviter une charge électrostatique.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

Respecter les consignes pour le stockage de liquides inflammables.

Stockage conformément aux prescriptions légales.

· Indications concernant le stockage commun :

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger contre les effets de la lumière.

Protéger contre l'entrée d'air et d'oxygène (formation de peroxyde)

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

· Température maximale de stockage : 30 °C

· Température minimale de stockage : ≥ 0 °C

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

109-99-9 tétrahydrofurane (50 - 100%)

VME (France)

Valeur momentanée: 300 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 150 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

IOELV (Union Européenne)

Valeur momentanée: 300 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 150 mg/m³, 50 ppm

Peau

(suite page 5)

Nom du produit: Récipient de produit nettoyant pour Buse A

(suite de la page 4)

· DNEL

109-99-9 tétrahydrofurane

Oral	DNEL long-term exposure - systemic effects	15 mg/kg bw/d (general population)
Dermique	DNEL long-term exposure - systemic effects	25 mg/kg bw/d (worker)
Inhalatoire	DNEL acute / short-term exposure - local effects	300 mg/m ³ (worker)
	DNEL acute / short-term exposure - systemic effect	300 mg/m ³ (worker)
	DNEL long-term exposure - local effects	150 mg/m ³ (worker)
	DNEL long-term exposure - systemic effects	62 mg/m ³ (general population)
		150 mg/m ³ (worker)

· PNEC

109-99-9 tétrahydrofurane

PNEC	4,32 mg/l (eau douce)
	21,6 mg/l (aqua (intermittent releases))
	0,432 mg/l (eau de mer)
	23,3 mg/kg (sédiments d'eau douce)
	2,33 mg/kg (sédiments marins)
	2,13 mg/kg (sol)
	4,6 mg/l (traitement des eaux usées)

· Indications complémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre A

· Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Gants résistants aux solvants

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente non il s'agit d'une substance, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc fluoré (Viton)

Gants en caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

· Protection des yeux : Lunettes de protection

· Protection du corps : Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition.

(suite page 6)

Nom du produit: Récipient de produit nettoyant pour Buse A

(suite de la page 5)

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme:

liquide

Couleur:

incolore

· **Odeur:**

genre éther

· **Seuil olfactif:**

données non disponible

· **valeur du pH:**

non applicable

· **Modification d'état**

Point de fusion:

-108 °C

Point d'ébullition:

65 °C

· **Point d'éclair:**

-21 °C

· **Inflammabilité (solide, gazeux):**

non applicable

· **Température d'inflammation:**

230 °C

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **Auto-inflammabilité:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:**

Peut former des peroxydes explosifs.
Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Limites d'explosivité:**

inférieure:

1,5 %

supérieure:

12,0 %

· **Propriétés comburantes**

pas classé comme comburant

· **Pression de vapeur à 20 °C:**

173 hPa

· **Densité à 20 °C:**

0,8892 g/ml

· **Densité en vrac:**

non applicable

· **Densité relative.**

non déterminé

· **Densité de vapeur (AIR = 1) à 20 °C:**

2,5

· **Vitesse d'évaporation.**

non déterminé

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau:

entièrement miscible

· **Coefficient de partage (n-octanol/eau) à 25 °C: 0,45 log POW**

· **Viscosité :**

dynamique à 20 °C:

0,5 mPas

cinématique :

non déterminé

· **Test de séparation des solvants :**

non déterminé

· **solvants organiques**

99,9 %

· **9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** consulter 10.3

(suite page 7)

Nom du produit: Récipient de produit nettoyant pour Buse A

(suite de la page 6)

- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Évitez coups, frictions, frottement, chaleur, étincelles et charges électrostatiques.
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Formation possible de peroxyde
Dégagement de gaz / vapeurs explosibles
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Alcalis
Agents puissants d'oxydation
Oxygène
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

109-99-9 tétrahydrofurane

Oral	LD50	1650 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	> 14,7 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Contact tenace ou périodique avec la peau peut mener à un dégraissage de la peau et ensuite provoquer des irritations de la peau ou aboutir à une dermatose.
- **des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **par inhalation** Peut irriter les voies respiratoires.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Nocif
Irritant
L'inhalation de vapeurs concentrées peut entraîner des états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.
- **Sensibilisation** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
Carc. 2

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

109-99-9 tétrahydrofurane

EC50/48 h	> 100 mg/l (daphnia magna)
LC50/96 h	> 100 mg/l (tête de boule (Pimephales promelas))
NOEC	> 100 mg/l (algues) (8 d)
	> 100 mg/l (tête de boule (Pimephales promelas)) (33 d)

- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Est facilement éliminable de l'eau.
Modérément/partiellement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
log P(o/w): 0,45

(suite page 8)

Nom du produit: Récipient de produit nettoyant pour Buse A

(suite de la page 7)

Ne s'accumule pas dans les organismes.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales :**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Classe de danger pour l'eau 1 (classification selon liste): peu polluant

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Catalogue européen des déchets:**

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· **14.1 No UN**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN2056

· **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

· **ADR**

UN2056 TÉTRAHYDROFURANNE

· **IMDG, IATA**

TÉTRAHYDROFURAN

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe**

3 (F1) Liquides inflammables.

· **Étiquette**

3

· **IMDG, IATA**



· **Class**

3 Flammable liquids.

· **Label**

3

(suite page 9)

Nom du produit: Récipient de produit nettoyant pour Buse A

(suite de la page 8)

· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Polluant marin:	NON
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler:	33
· No EMS:	F-E,S-D
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Expédition postale interdite ou restreinte. Respectez les réglementations spéciales de la poste.
· ADR	
· Quantités exceptées (EQ):	E2
· Quantités limitées (LQ):	1L
· Catégorie de transport:	2
· Code de restriction en tunnels:	D/E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN2056, TÉTRAHYDROFURANNE, 3, II

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Prescriptions nationales :
- Indications sur les restrictions de travail :
Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent.
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes en âge de procréer.
- Règlement en cas d'incident :
Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés.
- Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau 1 (classification selon liste): peu polluant
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
Observez les limitations de la mise sur le marché et de l'emploi selon Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006.
- VOC (EU) 99,90 %
- VOC (CH) 99,90 %
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
Cette/ces phrase(s) R est/sont assigné(s) au(x) composant(s) et ne représente(nt) pas nécessairement la classification de la préparation.
- Service établissant la fiche de données de sécurité :
Product Safety Department
C.S.B. GmbH
Düsseldorfer Str.113
D-47809 Krefeld

Téléphone: +49-2151-652086-0
Téléfax: +49-2151-652086-9

(suite page 10)

Nom du produit: Récipient de produit nettoyant pour Buse A*Allemagne*

(suite de la page 9)

· Acronymes et abréviations:*ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)**DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)**PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent*